

POUR

LES HONORABLES SÉNATEURS

Atkins	MacDonald
Barootes	(Halifax)
Beaudoin	Macquarrie
Bolduc	Marshall
Cochrane	Meighen
Cogger	Murray
Comeau	Nurgitz
David	Oliver
DeWare	Ottenheimer
Di Nino	Postras
Doody	Robertson
Doyle	Roblin
Grimard	Rossiter
Johnson	Simard
Kelly	Spivak
Kinsella	Sylvain
Lavoie-Roux	Teed
Lynch-Staunton	Tremblay—35

CONTRE

LES HONORABLES SÉNATEURS

Adams	Lefebvre
Bonnell	Lewis
Corbin	MacEachen
De Bané	Marchand
Fairbairn	Marsden
Frith	Molgat
Graham	Neiman
Haidasz	Olson
Hastings	Petten
Hays	Thériault
Hébert	Watt—23
Kenny	

ABSTENTIONS

LES HONORABLES SÉNATEURS

Nil

Son Honneur le Président: Je déclare la motion adoptée. Qu'on ouvre les portes.

LA SANCTION ROYALE

AVIS

Son honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante:

RIDEAU HALL
OTTAWA

LA SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 19 mars 1992

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Charles D. Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 19 mars 1992, à 16 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire du gouverneur général,
JUDITH A. LAROCQUE

L'honorable
Président du Sénat
Ottawa

PROJET DE LOI SUR LA SÉCURITÉ DES VÉHICULES
AUTOMOBILES

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable Donald H. Oliver propose: Que le projet de loi S-8, Loi régissant la fabrication et l'importation des véhicules et équipements automobiles en vue de limiter les risques de mort et de dommages corporels, matériels et environnementaux, soit lu pour la deuxième fois.

—Honorables sénateurs, je suis heureux d'entamer le débat de deuxième lecture sur le projet de loi S-8, Loi modifiant la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles et abrogeant la Loi sur la sécurité des pneus de véhicules automobiles.

Les deux lois qui règlementent la conception et la construction des des pneus et des véhicules automobiles ont contribué sensiblement à réduire les accidents, les blessures et les morts sur les routes canadiennes. Le projet de loi que je dépose aujourd'hui englobe la Loi sur la sécurité des pneus de véhicule automobile dans une Loi sur la sécurité des véhicules automobiles révisée.

Ce projet de loi reflète l'expérience acquise dans l'application de ces deux lois pendant plus de 20 ans. Il apporte 21 amendements et porte sur des questions actuelles comme les normes des émissions des véhicules automobiles, la sécurité des dispositifs de protection pour enfants et l'importation de véhicules des États-Unis. Bref, honorables sénateurs, ce projet de loi apporte diverses clarifications et mises à jour sur les pouvoirs existants en réponse à des conseils juridiques et à des commentaires du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.

L'amélioration des normes de sécurité a contribué à réduire au Canada les accidents mortels de la circulation de près de 7 000 en 1973 à moins de 4 000 pour la première fois depuis 1962. C'est particulièrement remarquable quand on songe que les enregistrements de véhicules automobiles au Canada ont doublé depuis 1973 pour atteindre près de 17 millions.